

Rapport d'activité 2019

*Ensemble,
participons à la gestion de l'eau et à la valorisation du territoire*



La Petite Main, Moulin Rambaud à La Rabatelière (85) © EPTB Sèvre nantaise



Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Comme chaque année, je vous propose une synthèse des actions de l'EPTB Sèvre nantaise.

La démarche, initiée depuis 2016, permettant d'assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, s'est traduite par la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2018 à l'EPTB Sèvre nantaise.

Cela a entraîné la dissolution des syndicats de rivière et positionné les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP) comme acteurs principaux et membres à part entière de l'EPTB Sèvre nantaise avec les départements.

L'année 2019 a permis de conforter l'engagement de l'EPTB Sèvre nantaise dans l'exercice de sa compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant.

Cette orientation politique a permis de structurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et de couvrir l'ensemble du territoire.

Notamment, en 2019, des sites emblématiques tels que la Garenne Valentin à Clisson et le Moulin Neuf à Moncoustant (Saint-Jouin-de-Milly) ont fait l'objet de travaux de restauration de cours d'eau. Les opérations de mise en défends des cours d'eau, de restauration de la ripisylve et l'arrachage de la jussie, plante envahissante, se sont poursuivies.

Plusieurs plans d'eau implantés sur cours d'eau et ayant des conséquences sur le milieu et la qualité de l'eau ont fait l'objet d'études : la Haie de Rezé, l'étang de la Guichardière à Maulévrier. L'effacement du plan d'eau de la Roussière à Sèvremont et Pouzauges a été engagé et devrait se poursuivre en 2020.

Bien que le territoire ne soit plus actuellement éligible à de nouveaux engagements MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), l'accompagnement individuel des agriculteurs dans leurs changements de pratiques et une vingtaine d'animations collectives ont été menés.

Pour autant, la qualité de l'eau continue à se dégrader. Nous devons redoubler d'efforts. Son amélioration devient un objectif prioritaire car les conséquences peuvent être lourdes sur les usages économiques et touristiques mais aussi sur l'environnement et la qualité de vie des habitants.

C'est avec cet objectif que l'EPTB, la Commission Locale de l'Eau et les acteurs du bassin versant ont élaboré le futur programme d'actions pour les six années à venir. Ce programme est constitué d'un volet « Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole » et d'un volet « Milieux aquatiques ».

Il est important que les enjeux de l'eau soient largement partagés et ce, avec beaucoup de pédagogie. C'est pourquoi, une étude pour la création d'un centre d'interprétation au moulin de Nid d'Oie a été réalisée en 2019.

J'invite les amoureux de la nature et de la culture du bassin versant à consulter le site internet « les 100 secrets de la Sèvre Nantaise » à l'adresse : <https://100secrets.sevre-nantaise.com/>

Pour ceux qui souhaitent retrouver l'activité de l'EPTB de manière plus détaillée, le site internet www.sevre-nantaise.com apporte une information complète et régulière.

Je vous souhaite une belle lecture.

Jean-Paul Brégeon

Président de l'Établissement Public Territorial
du Bassin de la Sèvre nantaise

2019

Sommaire

- 1** *2019 : quelques faits marquants*
 - Le bassin versant de la Sèvre nantaise et le syndicat mixte EPTB Sèvre nantaise P 5
 - Le bassin versant : un faisceau de rivières
 - L'Établissement Public Territorial de Bassin : faisons connaissance
- 2** Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions P 8
 - Le SAGE Sèvre nantaise
 - Vers une nouvelle programmation pour la mise en oeuvre du SAGE
- 3** Les actions menées en 2019 P 11
 - Améliorer la qualité de l'eau
 - Réduire le risque d'inondation
 - Entretien et améliorer les milieux aquatiques
 - Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Organisation et mise en oeuvre - Volet Amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant
 - Organisation et mise en oeuvre - Volet Information et communication
- 4** Vie et fonctionnement de la structure P 28
 - L'équipe de l'EPTB
 - Le budget

2019

Quelques faits marquants



17 Mai

Remise de l'ouvrage sur la filature de Hucheloup écrit par Hélène RABU, journaliste, et coordonné par l'EPTB Sèvre nantaise, à la mairie de Cugand et remerciement aux témoins et acteurs du projet
> Cugand (85)



Fin Juin

Lancement des travaux de reméandrage du cours de l'Ouin, affluent rive droite de la Sèvre nantaise, sur le secteur de la Bertaudière
> La Petite-Boissière (79)

Juillet

Édition de cinq nouvelles Rando-Fiches pour les GR de Pays Sèvre et Maine et Pays de Pouzauges, par l'EPTB Sèvre nantaise, en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre



Été 2019

Visuel du site internet de l'EPTB Sèvre nantaise sur les cyanobactéries



11 Juillet

Organisation par l'EPTB Sèvre nantaise de la journée d'informations destinée à l'ensemble des élus du bassin versant



26 Août

Début des travaux sur la Moine sur le site de la Garenne Valentin
> Clisson et Gétigné (44)

26 Septembre

Animation agricole "Rendre mon exploitation plus autonome" autour d'ateliers techniques animés par les GAB, GRAPEA, Chambre d'agriculture, CAVAC et Mission Bocage, à la Mitonnière, GAEC Les Jonquilles
> L'Herbergement (85)



21 et 22 Septembre

Visites commentées du moulin de Nid d'oie à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine
> Clisson (44)



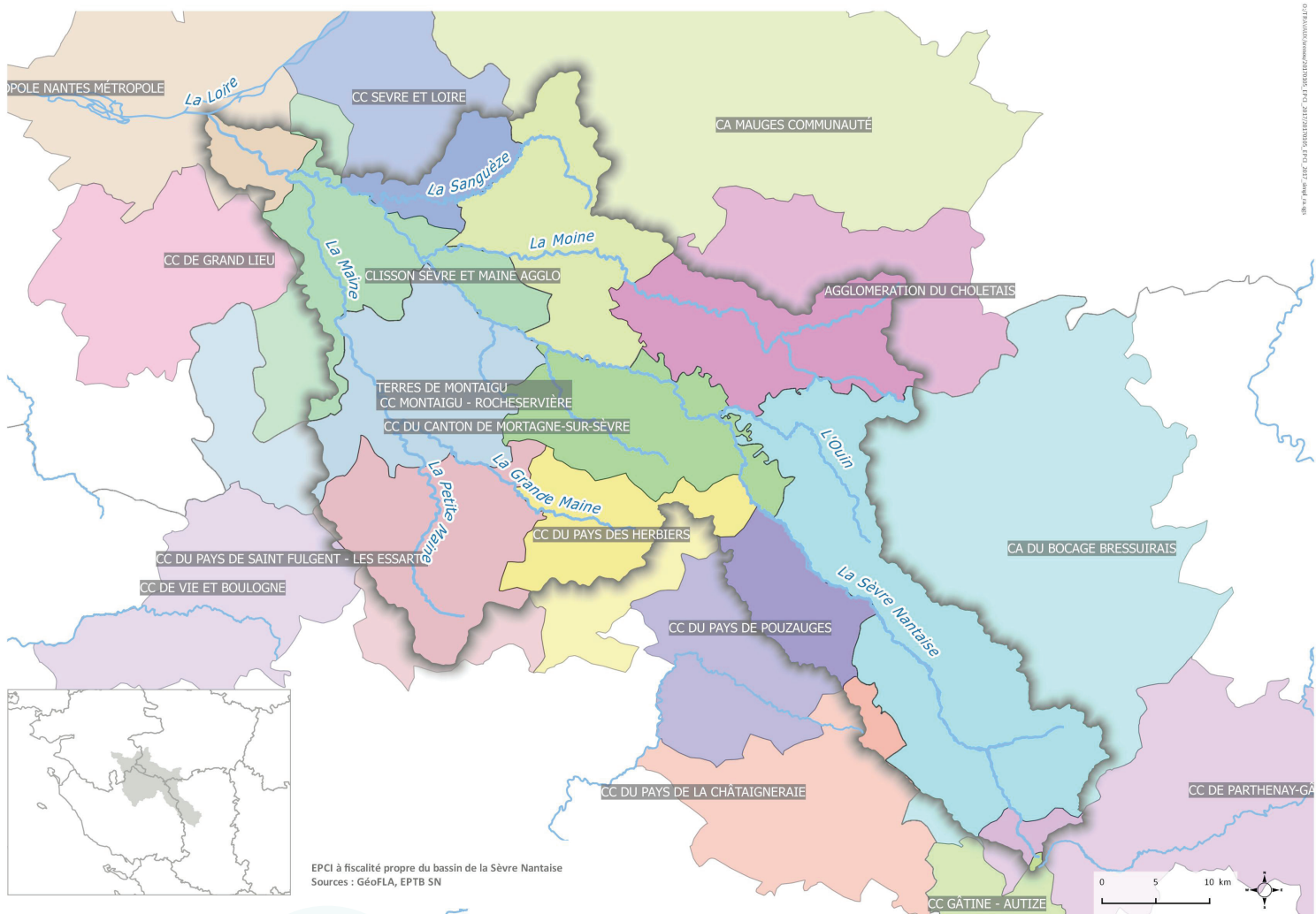
1 Le bassin versant de la Sèvre nantaise et le syndicat mixte EPTB Sèvre nantaise



Le bassin versant de la Sèvre nantaise

Un faisceau de rivières

La Sèvre nantaise est le dernier grand affluent de la Loire. La Sèvre nantaise, l'Ouin, la Moine, la Sanguèze et la Maine et les réseaux secondaires, portent à plus de 2 000 km le linéaire de rivières et ruisseaux du bassin versant de la Sèvre nantaise. Son territoire d'environ 2 350 km² couvre 123 communes, réparties sur quatre départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée et deux régions administratives : les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine.



Chiffres clés

dont **314 km**
de cours d'eau
principaux

2 régions

113
communes

340 000
habitants

2 300 km
de cours d'eau

4 départements

1 SAGE

16 établissements publics
de coopération intercommunale

2 350 km²

Le Syndicat mixte EPTB Sèvre nantaise : animateur de la stratégie liée à la gestion de l'eau

Faisons connaissance

Le syndicat mixte EPTB Sèvre nantaise a été créé au 1^{er} janvier 2013. Il succède à l'Institution interdépartementale datant de 1985. Son périmètre d'action est le bassin versant.

Au 1^{er} janvier 2019, l'EPTB comprend les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) situés sur le bassin versant, les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Vendée et des Deux-Sèvres ainsi que la commune de Le Beugnon.

En 2017 et 2018, le syndicat mixte a fait l'objet de modifications de ses statuts, afin de mettre en œuvre la réforme de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

L'EPTB Sèvre nantaise a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques et des milieux naturels, la prévention des inondations et la mise en valeur des cours d'eau à l'échelle du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre nantaise. Il définit une stratégie cohérente d'action et veille à la cohérence des projets et des démarches engagées sur son périmètre, dans les principes de solidarité de bassin et de

subsidiarité.

Plus particulièrement, l'EPTB est chargé de :

- fédérer les acteurs du bassin versant ;
- intervenir sur les cours d'eau ;
- améliorer la qualité de la rivière ;
- lutter contre les pollutions ;
- entretenir et restaurer les milieux aquatiques ;
- prévenir les inondations ;
- valoriser le patrimoine ;
- informer, sensibiliser et communiquer sur la protection des milieux aquatiques.

L'EPTB Sèvre nantaise est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). À ce titre, il est chargé du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE), de son animation et de la maîtrise d'ouvrage d'études pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.

Mise en œuvre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

L'EPTB de la Sèvre nantaise exerce une partie de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » des EPCI, visant :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, ainsi que les opérations de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes et les rongeurs aquatiques nuisibles,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (au travers notamment de la gestion des ouvrages hydrauliques transférés en pleine propriété ou mis à disposition dans le cadre de la procédure de dissolution / substitution des syndicats de rivière, ayant vocation à faire l'objet de travaux d'aménagement en vue de restaurer la continuité écologique).

2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions



2 Le SAGE du bassin versant de la Sèvre nantaise

Un véritable outil de développement durable

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre nantaise est un outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et de représentants des services de l'Etat.

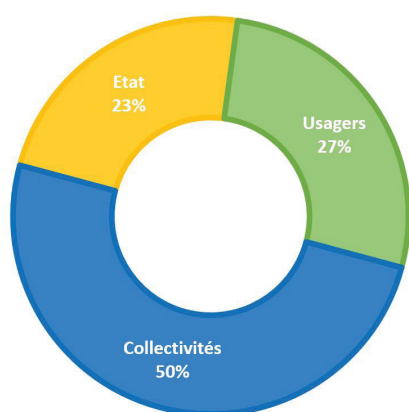
Le SAGE fixe des objectifs généraux et des orientations permettant de satisfaire aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin versant de la Sèvre nantaise.

Le SAGE de la Sèvre nantaise

L'EPTB de la Sèvre nantaise assure l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Sèvre nantaise.







Le SAGE de la Sèvre nantaise a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015. Il est depuis mis en œuvre pour l'ensemble des acteurs du bassin versant.

Rappel de la composition de la CLE (62 membres, 3 collèges) :



Composition CLE SAGE Sèvre nantaise (62 membres)

Le SAGE vise plus particulièrement les enjeux et objectifs suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau 
- Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle 
- Réduction du risque inondation 
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques 
- Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques 
- Organisation et mise en œuvre 

Chiffres clés

4
réunions du bureau
de la CLE

5
réunions de la CLE

Vers une nouvelle programmation pour la mise en oeuvre du SAGE

Le CTEau permet une optimisation des contrats :

Jusqu'à présent les dispositions du SAGE étaient mises en œuvre au travers de plusieurs contrats : les contrats territoriaux (CT) signés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) passé avec la Région des Pays de la Loire, le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et enfin les Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC).

Une nouvelle programmation est en cours d'élaboration. Désormais, celle-ci sera déclinée dans le cadre d'un **Contrat Territorial Eau** (CTEau). Ce CTEau a vocation à être l'outil de financement de l'Agence de l'eau, des Régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine et des Départements, des actions de mise en œuvre du SAGE sur la période 2021-2026.

Le PAPI reste le contrat privilégié pour la prévention des inondations.

Méthode :

En 2019, la construction d'une nouvelle programmation pour la mise en œuvre du SAGE pour la période 2021-2026 a mobilisé la CLE, l'EPTB et leurs partenaires.

L'élaboration du futur programme d'actions s'appuie sur :

- un bilan des contrats 2015-2019 ;
- l'identification de territoires d'actions prioritaires ;
- la définition d'une stratégie d'intervention ;
- les diagnostics terrains permettant de préciser les actions à mener en matière de restauration des milieux aquatiques ;
- des échanges avec les acteurs du territoire.

Concertation :

Un **comité de pilotage** assure le suivi de cette étude. Il est composé de la CLE, de l'ensemble des maîtres d'ouvrage des contrats, des partenaires techniques et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du bassin.

Les réunions du comité de pilotage ont été complétées par des **réunions techniques**.

Notamment, pour le volet agricole, trois réunions avec les organismes professionnels agricoles du bassin versant de la Sèvre nantaise ont été organisées de septembre à décembre 2019, accompagnées de nombreux échanges individuels en parallèle. Ce travail de concertation a permis de mettre en évidence les enjeux et leviers d'actions afin d'élaborer une nouvelle programmation avec des niveaux de mobilisation différents en fonction du caractère prioritaire des territoires concernés.



Réunion technique avec les organismes professionnels agricoles du bassin versant de la Sèvre nantaise à Clisson (44)

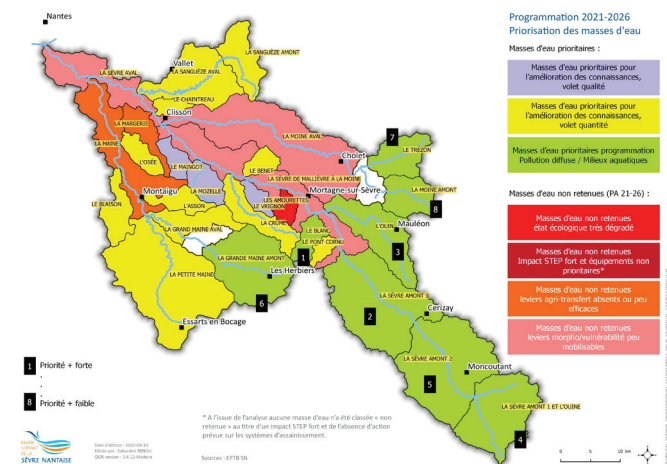
Quels sont les territoires prioritaires ?

En cohérence avec la stratégie du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau, et afin d'éviter la dispersion des moyens, l'objectif est de cibler l'action sur les secteurs qui présentent le meilleur potentiel pour la reconquête du bon état écologique. Pour le bassin versant de la Sèvre nantaise, ces secteurs pour lesquels il sera déployé des interventions en priorité se situent à l'amont du bassin.

Sur ces territoires, tous les leviers permettant l'atteinte du bon état sont mobilisables. Si le programme d'actions se concentre sur la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole, des actions de réduction de l'impact des stations d'épuration et des interventions en matière d'aménagement du territoire permettront de le compléter.

Ces territoires prioritaires d'actions sont les suivants :

- le Blanc
- l'Ouin
- la Sèvre en amont de Mallièvre
- la Grande Maine
- le Trézou
- la Moine amont
- le bassin du Longeron dans son ensemble pour une action globale de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole.



Ces actions s'inscrivent dans une logique de solidarité de l'amont vers l'aval. Étant donné que le bassin versant n'a pas de frontières, les actions menées à l'amont profitent également à l'aval.

Toutefois, des actions transversales sur l'ensemble du bassin versant seront poursuivies (la communication, la connaissance et le suivi du bassin, sensibilisation aux bonnes pratiques de limitation des transferts de pollution,...).

Calendrier :

- Janvier à avril 2019 : lancement de la démarche et recueil des données ;
- Mai à juillet 2019 : bilan des contrats 2015-2019 et définition des territoires prioritaires ;
- Septembre à décembre 2019 : réunions techniques, définition de la stratégie d'actions et analyse des territoires prioritaires ;
- Janvier - février 2020 : validation du programme d'actions par la CLE et l'EPTB ;
- Mars / avril 2020 : dépôt du dossier réglementaire auprès des services de l'État ;
- 2021-2026 : mise en œuvre des travaux.

3 Les actions menées en 2019



Les actions de 2019



Améliorer la qualité de l'eau

Réduire l'usage des pesticides pour la qualité de l'eau

*Dans le cadre du SAGE du bassin versant de la Sèvre nantaise, la commission locale de l'eau a défini comme enjeu prioritaire l'amélioration de la qualité de l'eau. **La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides demeure un enjeu important** sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été défini. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.*

Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !"



La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » consiste à engager les enseignes de vente de produits phytosanitaires (jardineries, grandes surfaces de bricolage ayant un rayon jardin et les libres-services agricoles) dans une démarche de conseils, de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage de pesticides et sur les alternatives possibles. Au travers de la charte, les enseignes signataires s'engagent à encourager les alternatives aux traitements chimiques répondant au respect de l'environnement et de la santé publique.

Elle est déployée plus spécifiquement sur le bassin versant de la Sanguèze, fortement impacté par les teneurs en pesticides dans ses eaux.

Sur ce territoire, 8 magasins ont poursuivi leur engagement dans la charte en 2019 :

- Espace Emeraude - Clisson
- Gamm Vert - Clisson
- Bricomarché - Vallet
- Gamm Vert - Vallet
- Jardin Décor - Gétigné
- Espace Terrena - Beaupréau-en-Mauges
- Jean Jacques Macé - La Regrippière
- Ets Pohu - Saint-Germain-sur-Moine

L'année 2019 a vu l'application de la loi Labbé interdisant la vente de produits phytosanitaires aux particuliers. L'enjeu est d'assurer la transition et la pérennité de pratiques respectueuses de la qualité des eaux chez les particuliers.

La mise en oeuvre de la loi Labbé a amené les jardineries à être plus autonomes dans le développement des alternatives aux produits phytosanitaires. Elles ont pu s'appuyer sur les outils développés par l'EPTB.

Au vu du contexte réglementaire, une réflexion sera menée en 2020 afin d'accompagner les paysagistes dans l'évolution de leurs pratiques.



Formation sur la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !"



En 2019, l'EPTB Sèvre nantaise a poursuivi son accompagnement des collectivités engagées dans la charte de l'écojardinier.

Au travers de cette charte, les particuliers signataires s'engagent à réduire l'usage de pesticides dans leur jardin et leurs espaces privatifs et contribuent ainsi à la reconquête de l'eau et l'amélioration de leur cadre de vie. La collectivité s'engage alors à réaliser des animations et à favoriser le conseil et les retours d'expériences sur le jardinage au naturel et les techniques alternatives. Ainsi, le particulier sensibilisé lors des animations peut adhérer à la charte.

Une nouvelle commune, Clisson a rejoint les signataires de la charte.

En 2019, 12 collectivités se sont engagées, à savoir : Sèvremont, Boussay, Cerizay, Saint-Laurent-sur-Sèvre, l'Agglomération du Choletais, La Haie-Fouassière, Le Pallet, Monnières, Sèvremoine, Vallet, Saint-Mesmin et Clisson.



Stand charte de l'écojardinier du bassin de la Sèvre nantaise

Le suivi des cyanobactéries en 2019

La Moine et la Sèvre nantaise en aval de Clisson ont été fortement impactées l'été 2018 par le développement des cyanobactéries. Cet épisode avait débuté début juillet, sur la Moine, puis s'était propagé sur les cours de la Moine et de la Sèvre nantaise, tout au long de l'été jusqu'à mi-septembre.

Ce phénomène a fortement interrogé les riverains et a mobilisé les collectivités, dont l'EPTB de la Sèvre nantaise, et les services de l'Etat concernés. La CLE du SAGE Sèvre nantaise a souhaité que soit mis en place un retour d'expérience et que soient déclinées des actions en réponse pour l'année 2019.

Afin de mieux préciser la conduite à tenir en cas de nouveaux blooms de cyanobactéries en 2019 et obtenir des informations plus précises sur l'ampleur du phénomène, une stratégie d'actions a été mise en œuvre :

- développement d'outils d'information,
- mise en place d'un réseau de suivi visuel,
- réalisation de mesures *in situ* sur des sites stratégiques.

Outils d'information

L'EPTB Sèvre nantaise a transmis à l'ensemble des acteurs du territoire des outils de communication et de sensibilisation en prévention d'un éventuel bloom de cyanobactéries durant la période estivale 2019.

Les outils sont les suivants :

- . un document Questions/Réponses,
- . un dépliant « grand public »,
- . un modèle numérique d'affichage (Source : ARS),
- . une proposition d'article de bulletin municipal.



Outils de communication et de sensibilisation sur les cyanobactéries



Visuel du site internet de l'EPTB Sèvre nantaise sur les cyanobactéries

Réseau d'observation visuelle et suivi de la qualité de l'eau

En 2019, l'EPTB a porté un suivi expérimental et environnemental sur la Sèvre nantaise en aval de Clisson et la Moine afin d'améliorer les connaissances sur les cyanobactéries présentes en rivières. Une campagne de mesures de juin à septembre 2019 a permis de mieux connaître les espèces de cyanobactéries présentes sur certains points de ces rivières. Des mesures de toxines ont été réalisées ponctuellement pour constater leur éventuelle présence. Les laboratoires Inovalys et Bieau ont accompagné l'EPTB dans cette mission en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et les collectivités locales concernées par les points de mesure (Vertou, Clisson, Gétigné, Sèvremoine).

Un réseau d'observateurs visuels des efflorescences de cyanobactéries a également été mis en place et animé de juin à fin septembre 2019. Il s'appuie sur l'équipe de l'EPTB Sèvre nantaise (techniciens de rivière et animateurs de bassin), des clubs de canoë-kayak (Clisson, Gétigné, Château-Thébaud), des services de collectivités territoriales (Vertou, Ville de Cholet et Agglomération du Choletais) et de la Saur (barrage du Longeron). Les informations relatives aux

observations se basent uniquement sur du visuel et n'engagent pas la responsabilité des observateurs sur le caractère scientifique de ces éléments. Elles ont pour but d'apporter des éléments de situation en temps réel à l'ensemble des acteurs du bassin versant.

Pour rappel, l'EPTB n'est pas un service de police de l'eau et ne définit donc pas les mesures de prévention et d'interdiction d'usages sur le territoire. Cette mission revient à l'État et notamment dans ce cas précis à l'Agence Régionale de Santé.

Ces actions se poursuivront en 2020.

Plus d'informations et d'actualités sur les pages suivantes :

<https://www.sevre-nantaise.com/dossier/les-cyanobacteries-habitants-du-bassin-versant>

<https://www.sevre-nantaise.com/observatoire/cyanobacteries-suivi-visuel>

<https://www.sevre-nantaise.com/observatoire/cyanobacteries-suivi-qualite>

ZOOM :

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le bassin du Longeron

En raison d'incertitudes dans les appels à projet régionaux, le Comité de Pilotage des MAEC a décidé de ne pas ouvrir le territoire à de nouvelles contractualisations pour l'année 2019. Cependant, en tant qu'opérateur des MAEC, l'EPTB Sèvre nantaise a poursuivi l'accompagnement des agriculteurs engagés depuis 2015 : organisation des temps de formations, informations sur des points du cahier des charges...

Pour rappel, l'ensemble de ces contrats représente un montant annuel d'aide MAEC de plus 1 500 000 € (financeurs : Agence de l'eau, Régions, Etat).



Formation MAEC avec des agriculteurs en Deux-Sèvres en janvier 2019

Programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Depuis 2015, des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sont déployées sur le bassin versant du captage d'alimentation en eau potable du Longeron dans le cadre d'un volet spécifique du Contrat Territorial sur ce secteur. Sous la coordination de l'EPTB Sèvre nantaise, elles sont portées par de nombreux partenaires agricoles : Agrobio Poitou-Charentes, CAVEB, CIVAM du Haut-Bocage, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, Chambre d'agriculture de Vendée, GRAPEA, Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée et Terrena.

Le programme d'actions vise notamment à accompagner les agriculteurs individuellement dans leurs changements de pratiques.

A ce titre, en 2019, **4 diagnostics individuels d'exploitations et 2 diagnostics de conversion à l'agriculture biologique** ont été réalisés. Ce faible nombre par rapport aux années précédentes, s'explique par la fermeture du territoire à de nouveaux engagements MAEC.

En parallèle, plus de cinquante exploitations ont bénéficié d'un accompagnement individuel durant l'année. Ainsi, 5 maîtres d'ouvrage se sont mobilisés et ont été financés dans le cadre du contrat territorial du Longeron.

De plus, 15 exploitations en Deux-Sèvres ont bénéficié d'un accompagnement *via* les programmes Ecophyto et Fermes 30 000.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les agriculteurs aux leviers disponibles pour améliorer leurs pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau, de nombreuses **actions collectives** se sont déroulées sur le bassin versant du Longeron. Les animations et démonstrations collectives permettent de travailler avec un groupe d'agriculteurs afin que **l'expérience de chacun enrichisse la réflexion et qu'une dynamique de groupe puisse émerger.**

En 2019, **20 actions collectives** ont été réalisées :

- **Accompagnement des exploitants vers plus d'autonomie fourragère :**

- Formations pour favoriser l'autonomie fourragère ;
- Formation sur le fonctionnement du sol et leviers agronomiques ;
- Animation d'un groupe autour des prairies.

- **Accompagnement des exploitants vers la réduction des pesticides :**

- Démonstration de désherbage mécanique ;
- Journées techniques et tours de prairies sur la thématique de la réduction des pesticides.

- **Accompagnement des exploitants pour la gestion des effluents :**

- Campagne d'analyse des sols et effluents ;
- Finalisation de l'expérimentation par le CIVAM du Haut-Bocage de la gestion et optimisation des effluents d'élevage.



Formation "Comprendre son sol pour optimiser ses pratiques agricoles" par le GAB 85 en mars 2019

ZOOM : Études autour du développement de l'Agriculture Biologique sur les territoires

En plus des actions réalisées dans le cadre des différents contrats territoriaux, **deux études menées par les GAB** (Groupement d'Agriculteurs Bio) se sont terminées :

- **DODAB (Diagnostic d'Opportunité de Développement de l'Agriculture Biologique)** dans le cadre du Contrat Territorial du Longeron ;
- **Étude « Filières Bio et collectivités »** dans le cadre des Contrats Territoriaux Moine-Sanguèze, Aval Sèvre et Deux Maines.

Ces études ont permis de mettre en évidence des leviers de développement de l'Agriculture Biologique sur le bassin versant de la Sèvre nantaise.

Une réunion publique de restitution s'est tenue le 5 décembre 2019 afin de présenter et partager les résultats de ces différentes démarches. Une vingtaine de personnes (élus, collectivités, agriculteurs, structures agricoles) étaient réunies pour participer à ce temps d'échange autour de l'agriculture biologique.



Réunion publique de restitution des diagnostics de développement de l'agriculture biologique Bassins versants du Longeron et de la Sèvre nantaise aval du 5 décembre 2019 à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)



Réduire le risque d'inondation

L'EPTB Sèvre nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et réalise une partie des actions de ce programme.

Les repères de crues entretiennent la culture du risque

Les repères entretiennent la culture du risque en matérialisant les hauteurs atteintes par les crues. Ils permettent aussi de comparer l'importance de chaque crue et d'en savoir plus sur leur fréquence.

Différentes formes de repères existent : trait de peinture ou feutre, inscription gravée, plaque métallique ou macarons officiels.

L'EPTB a posé depuis 2006 un réseau de repères de 95 repères de crue.

Il est le gestionnaire de la plateforme nationale des repères de crue pour la partie Sèvre nantaise.

<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

Dans ce cadre, en 2019, la base de données a été alimentée pour les repères posés en fin d'année 2018.



Repères de crues sur le site de Pont-Caffino à Maisdon-sur-Sèvre (44)

ZOOM : Exposition sur la mémoire du risque

Afin de sensibiliser le public au risque d'inondations, une exposition a été réalisée en 2019 à partir des archives et des données collectées auprès des riverains.

Elle présente en trois panneaux les crues historiques du bassin versant et les principes des repères de crues.

Des panneaux ont également été réalisés autour des crues historiques des principales zones à enjeux du bassin versant : Saint-Laurent-sur-Sèvre, Montaigu, Clisson, Vertou, Cholet, Montfaucon-Montigné...



Panneaux d'exposition sur la mémoire du risque

Réduction de la vulnérabilité

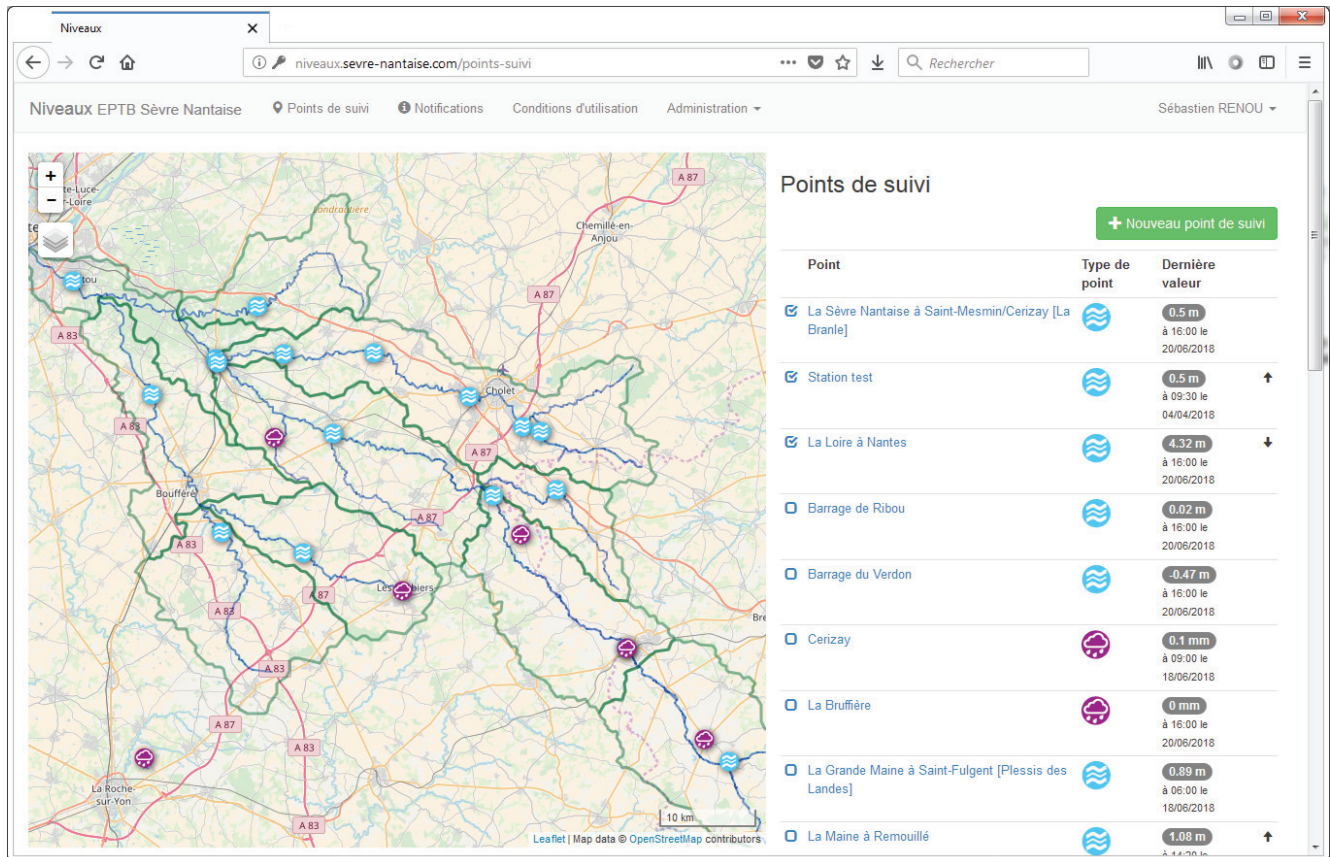
La réduction de la vulnérabilité participe à la réduction de l'impact des inondations dans les zones inondables du bassin versant.

Les démarches de diagnostics d'habitations situées en zone inondable se sont poursuivies en 2019. Les secteurs de Montfaucon-Montigné et de Clisson ont plus particulièrement été diagnostiqués.

Outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau en cas de crue à l'échelle du bassin versant de la Sèvre nantaise

En 2016, l'EPTB a développé un outil web collaboratif pour le suivi des niveaux d'eau en cas de crue sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Sèvre nantaise. Cet outil est destiné aux collectivités. Il doit leur permettre d'anticiper la gestion de crise en cas de crue puisqu'il complète l'information délivrée par les services de l'Etat via le site national Vigicrues.

Afin de poursuivre le déploiement de l'outil, il est envisagé d'élargir son utilisation à des contributeurs experts usagers du cours d'eau (riverains, entreprises, etc.). Des échelles limnimétriques pourront être installées localement afin de permettre la lecture de niveaux d'eau en cas de crue et la diffusion de ces données par les utilisateurs sur l'outil web.



Interface principale de l'outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau

Vers un PAPI3

Le PAPI en cours de mise en oeuvre arrive à son terme début 2021. La mise en place d'un PAPI3 sera un axe important d'action dans les deux prochaines années pour l'EPTB. Ce travail nécessite tout d'abord la réalisation d'un bilan complet des actions menées sur le territoire en matière de prévention des inondations. Il sera également nécessaire de mettre à jour l'état des lieux des connaissances, et plus particulièrement, d'actualiser les enjeux soumis aux crues centennale et millénaire, en s'appuyant sur la révision du PPRi de la Sèvre nantaise et sur des données complémentaires.

Un lien entre les thématiques Gestion de Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention de Inondations (PI) sera à réaliser. Il est en effet important de prendre en compte la complémentarité des actions participant à la réduction des pollutions diffuses et à la restauration des habitats aquatiques avec celles concourant à la réduction des risques d'inondation par débordement ou ruissellement. La problématique du changement climatique sera aussi un paramètre à intégrer aussi bien dans les réflexions liées à la préparation d'un futur PAPI que dans celles liées à la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage.



Entretien et améliorer les milieux aquatiques

Les actions de restauration de la qualité physique des cours d'eau du bassin versant participent à l'amélioration de l'état écologique des eaux. Ces travaux sont mis en oeuvre dans le cadre de programmations pluriannuelles coordonnées par l'EPTB.

Restauration et entretien des berges et de la ripisylve

La mise en défends des cours d'eau vise à empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans le cours d'eau, par la pose de clôtures, parfois accompagnée de l'aménagement d'abreuvoirs adaptés. Les principaux secteurs d'intervention en 2019 sont cités ci-dessous. Ils représentent au total 52 abreuvoirs et plus de 13 km de clôtures engagés et/ou installés :

- . La Moine (Sèvremoine, 49)
- . Les ruisseaux à potentiel salmonicole (Sèvremont, Montournais..., 85)
- . Le bassin du Marchais (Courlay, La Chapelle, 79)
- . La Sèvre nantaise amont (Saint-Jouin-de-Milly, Moutiers-sous-Chantemerle, Saint-André-sur-Sèvre..., 79)
- . L'Ouin (Mauléon, 79)
- . La Grande Maine et ses affluents, du Grand Ry et du Longuenais (Les Herbiers, Beaurepaire)
- . La Grande Maine et la Petite Maine en lien avec les travaux de restauration de la continuité écologique



Pose d'abreuvoirs à La Forêt-sur-Sèvre (79)



Pose de clôtures à La Forêt-sur-Sèvre (79)

Des opérations de restauration de la ripisylve ont été réalisées sur plusieurs cours d'eau principaux et affluents du bassin versant pour un total de 36 km de cours d'eau. Il s'agit principalement des secteurs de la Sèvre amont, du bassin du Marchais, du bassin de la Grande Maine amont et de l'Ouin. Des opérations ont été réalisées sur la Sanguèze aval et sur le Verret.

Des actions sont par ailleurs engagées en fin d'année 2019 et se poursuivront en 2020 sur le bassin du Trézon sur près de 20 km et sur la commune de Courlay.



Travaux de la ripisylve sur le bassin du Marchais à Courlay (79)

ZOOM : la jussie !

Les actions de **lutte contre la jussie**, plante exotique envahissante, se sont concentrées sur la Maine et la Sèvre aval.

Les printemps et étés 2018 et 2019 ont été très favorables au développement de la jussie. Les herbiers ou boutures restés en place du fait de débits hivernaux faibles ont profité de températures élevées dès le printemps et le début d'été. Le départ de végétation a été très rapide et les quantités à arracher très importantes.

Les interventions se sont concentrées sur les secteurs de développement très important. Il n'a pas été possible de procéder à plusieurs passages.

Il a par ailleurs été constaté l'implantation d'herbiers sur la Sèvre amont dans les Deux-Sèvres (La Forêt-sur-Sèvre, Moncoutant). Le ruisseau de La Chapelle-Largeau a aussi fait l'objet d'arrachage de la jussie.

Trois plans d'eau publics ont été pris en compte sur le bassin des Maines.

Au total, **56 stations de jussie ont fait l'objet d'un arrachage manuel** en 2019.



Arrachage de la jussie sur la Sèvre nantaise à Clisson (44)

Restauration du lit mineur

Les interventions de restauration du lit mineur ont été réalisées en parallèle des opérations de restauration de la continuité écologique sur les sites de la Garenne Valentin à Clisson et du Moulin Neuf à Saint-Jouin-de-Milly.

Des opérations ponctuelles ont pu être réalisées sur la Moine.

Des travaux de **restauration du lit d'un affluent du Trézon à la Ribotelière** ont été mis en oeuvre par l'Agglomération du Choletais. Il s'agit d'un site vitrine combinant une recharge du lit sur près de 600 mètres et l'aménagement de zones tampons interceptant des drains agricoles afin de limiter les transferts de pollution vers le captage de Ribou.

Au total, près de 2,5 km de linéaire de lit de cours d'eau ont ainsi été aménagés.

Restauration de la continuité écologique

Les actions de restauration de la continuité écologique s'intègrent dans des démarches concertées. Les démarches d'études se sont poursuivies en 2019 sur certains sites. La prise en compte de l'enjeu archéologique a conduit à solliciter l'avis de la DRAC en préalable à la poursuite des études et la concrétisation des travaux. Des diagnostics archéologiques ont été prescrits par la DRAC. Leur réalisation n'étant possible qu'à l'étiage, certaines études sont en attente pour être relancées à partir du second semestre 2020.

Les sites faisant l'objet d'études en cours pour la restauration de la continuité écologique sont :

- **Ouvrage de la Branle** à Saint-Mesmin (85) et à Cerizay (79)
- **Barrage du Longeron** à Saint-Aubin-des-Ormeaux (85) et au Longeron (85) et ouvrage de Grenon
- **Ouvrage de la Vallée** à Tiffauges (85) et à Torfou (49)
- **Ouvrage de Nid d'Oie** à Clisson (44)
- **Ouvrages du Pé de Vignard et des Ronces** au Pallet et à Monnières (44)
- **Ouvrages des Tanneries et de la Tréлитиère** à Aigrefeuille-sur-Maine rive gauche (44) et à Saint-Lumine-de-Clisson rive droite (44)
- **Site de Grand Moulin** à Vernoux-en-Gâtine (79)
- **Ouvrage de Bois Chaudeau** à Mouzillon (44)

Les travaux sur les **sites de la Berthelandière** sur la Petite Maine et **de la Limouzière** sur la Grande Maine se sont poursuivis en 2019.

Plusieurs projets ont été concrétisés par des travaux en 2019 (cf. zooms ci-dessous) :

ZOOM : la Garenne Valentin

Le seuil de la Garenne Valentin a été arasé et remplacé par un radier. Un second radier a été aménagé sur le bief amont, afin de réduire la chute d'eau du seuil naturel du "dos de la Baleine".



Travaux de la Moine sur le site de la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné (44)

ZOOM : le site de Terrier

Le clapet a été abaissé en vue de son démantèlement qui interviendra à l'étiage 2020, en parallèle du réaménagement du bief amont.



Effacement de l'ouvrage hydraulique du Terrier situé sur la Sèvre nantaise, au Gué du Beau, à Saint-André-sur-Sèvre (79)

ZOOM : le site de Moulin Neuf

Une rivière de contournement a été aménagée. Les berges de la digue en amont du moulin ont été consolidées. Une zone humide a été restaurée (ancienne peupleraie).



Travaux sur le site de Moulin Neuf à Saint-Jouin-de-Milly (79)

Restauration et entretien de zones humides

En 2019, l'**étude de restauration et de valorisation des zones humides "les Forgiveaux" à La Petite-Boissière** s'est poursuivie. Les scénarios de gestion et de restauration de la zone humide et des cours d'eau associés ont été déclinés. Un avant projet détaillé a été établi.

Sur la commune de La Forêt-sur-Sèvre, les **travaux de restauration de l'ancien lit de la Sèvre nantaise, sur le site de la Loubrie** ont été réalisés. Ils ont permis la reconnexion et la remise en fonctionnalité d'un ancien bras avec le cours principal de la Sèvre nantaise.

Sur le bassin de la **Bultière**, un des objectifs du programme d'actions vise la limitation des transferts de pollution. Dans ce cadre, des aménagements de type zones tampons sont réalisés. La démarche consiste en l'interception des drains agricoles et des fossés sur des zones adaptées en veillant à ne pas dégrader les zones humides existantes. Les sites d'aménagement sont choisis dans le cadre d'une concertation préalable avec les acteurs locaux. Les 25 zones humides tampons négociées et conçues techniquement en 2018 ont été réalisées en 2019. Par ailleurs, 20 nouvelles zones tampons ont été préparées en 2019 pour pouvoir être réalisées en 2020.

Trois zones tampons ont par ailleurs été aménagées dans le cadre des travaux de restauration de la Ribotelière sur le bassin du Trézon, par l'Agglomération du Choletais.



Zone humide "les Forgiveaux" à La Petite-Boissière (79)

ZOOM : les plans d'eau sur cours d'eau

Les plans d'eau sur cours d'eau constituent des impacts sur la continuité écologique et entraînent une altération du fonctionnement des milieux aquatiques et de la qualité des eaux.

Des sites font l'objet d'études de réduction d'impact : **étangs de la Haie de Rezé, étangs du bassin de la Guichardière (49)**.

Dans la continuité des diagnostics de cours d'eau sur le secteur des ruisseaux à potentiel salmonicole, des opportunités d'intervention pour réduire l'impact de plans d'eau sur cours d'eau ont été saisies. En 2019, l'**effacement du plan d'eau de la Roussière à Sèvremont et Pouzauges** a été engagé (brèche dans la digue en attendant le ressuyage des vases pour une finalisation des travaux en 2020). Sur ce secteur, d'autres sites font l'objet de négociation avec les propriétaires riverains et exploitants pour préparer des interventions.



Plan d'eau de la Roussière à Sèvremont et Pouzauges (85)

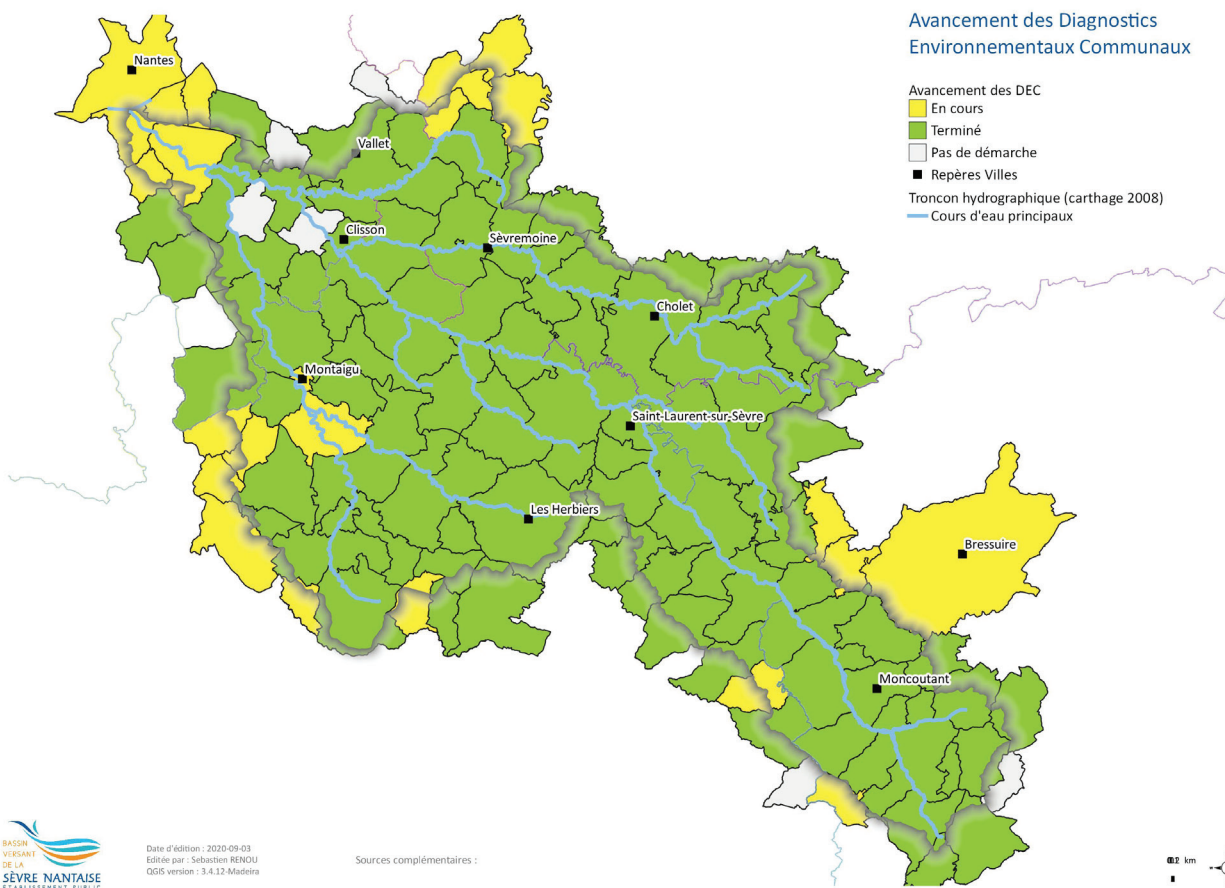
Les Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC)

Les dispositions 63 et 64 du SAGE visent la poursuite de la réalisation des Diagnostics Environnementaux Communaux. Ces documents doivent être annexés aux documents d'urbanisme et intégrés aux projets d'aménagement et de développement durable, aux règlements et aux propositions de zonages. Il s'agit d'outils d'aide à la décision pour la prise en compte des zones humides et des haies dans les documents d'urbanisme.

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) a poursuivi son travail d'inventaire dans le cadre de la constitution de son PLUi. Les DEC suivants ont été validés par la CLE :

- . Combrand (79)
- . La Petite-Boissière (79)
- . Saint-Amand-sur-Sèvre (79)
- . Clessé (79)
- . Largeasse (79)
- . Trayes (79)
- . Le Breuil-Bernard (79)
- . L'Absie (79)
- . Chanteloup (79)
- . La Chapelle-Saint-Laurent (79)
- . Pigny (79)
- . Moutiers-sous-Chantemerle (79)

Carte présentant l'avancement des Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC)





Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

A l'échelle du bassin versant, les activités de loisirs et culturelles constituent un enjeu important du territoire. Elles correspondent à un usage des cours d'eau en plein essor, qui ne peut se maintenir qu'à la condition d'avoir une eau de qualité, en quantité suffisante et des espaces naturels préservés.

Mise en mémoire des moulins et usines de la Sèvre nantaise

Moulins et usines hydrauliques en bord de Sèvre nantaise sont les témoins de la vie passée de la rivière. Afin de réaliser des projets sur les cours d'eau pour restaurer la continuité écologique et de valoriser un site patrimonial, il est nécessaire d'étudier cet héritage.

Inventaire et histoire des sites

Les **143 moulins et usines hydrauliques** ont fait l'objet d'un inventaire et d'une étude historique. Pour chaque site, des recherches, des collectes de documents, des contacts avec les propriétaires sont effectués.



Proposition d'ateliers et de visites dédiés aux enfants lors des Journées Européennes du Patrimoine au Moulin du Nid d'Oie à Clisson en septembre 2019

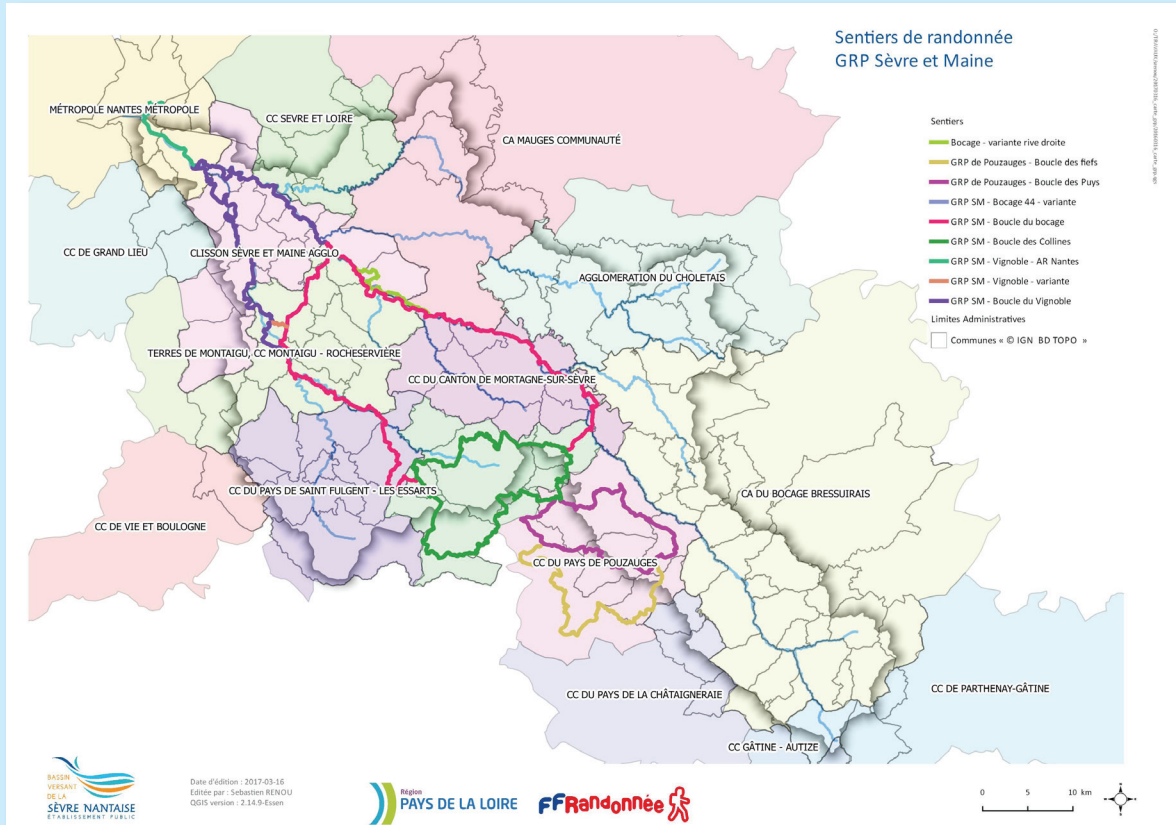
Valorisation des moulins et usines de la Sèvre nantaise

ZOOM : l'étude sur la valorisation du moulin de Nid d'Oie

L'étude sur la valorisation du moulin de Nid d'Oie et son ouverture au public s'est déroulée tout au long de l'année. Elle a montré que l'ambition de Nid d'Oie de devenir un centre ressource suscitait de l'enthousiasme parmi les partenaires et que les missions de pédagogie et de diffusion de la connaissance, tant sur le plan de la ressource en eau que de la valorisation du patrimoine industriel, étaient considérées comme essentielles par tous les participants. Plusieurs pistes de valorisation pourraient être envisagées nécessitant un investissement plus ou moins important de l'EPTB. Les méthodes de financement et possibilités de subventions doivent être étudiées avant toute autre action. La restauration de la roue a néanmoins été actée comme étant un préalable incontournable et fera l'objet d'une étude particulière.

Un projet de collaboration avec le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'Art et d'Histoire du Vignoble Nantais a été évoqué et pourrait représenter une forte valeur ajoutée sur les plans scientifiques et touristiques aussi bien qu'en termes de visibilité et de communication.

Le GR de Pays Sèvre et Maine : la découverte à pied du bassin versant



De Nantes à Mallièvre, un sentier de randonnée pédestre longe la Sèvre nantaise : c'est le sentier de Grande Randonnée pédestre du Pays Sèvre et Maine (GR de Pays). **Son parcours, qui totalise 388 km, dessine cinq boucles le long des cours d'eau et remontant sur les versants** : la boucle du Vignoble, la boucle du Bocage, la boucle des Collines, la boucle des Pays et la boucle des Fiefs.

Rando-fiches

Cinq nouvelles rando-fiches ont été éditées sur les GR de Pays Sèvre et Maine et Pays de Pouzauges. Celles-ci présentent le tracé mis à jour, la liste des hébergeurs et des textes de présentation sur les rivières et les enjeux liés à la gestion de l'eau. Un tirage limité a été réalisé. Elles sont accessibles librement en téléchargement sur le site internet « les 100 Secrets de la Sèvre nantaise ». Les randofiches ont été diffusées à l'ensemble des offices de tourisme. Un courrier d'information a été envoyé aux élus de l'EPTB et aux services communication des communes du territoire.



Exemplaires de rando-fiches

Eco-compteurs

Les **éco-compteurs** installés à Evrunes (Mortagne-sur-Sèvre) et Gervaux (Clisson) ont fourni leurs premiers chiffres sur une année complète d'installation.

Les relevés montrent une fréquentation annuelle d'environ 115 000 passages. La fréquentation du sentier d'Evrunes est relativement homogène sur l'ensemble de l'année avec une fréquentation moyenne de 6 000 visiteurs/mois. Max : 7 655 ; min : 4 160. La fréquentation du sentier de Gervaux est plus inégale entre la saison chaude et la saison froide. La fréquentation moyenne de 3 500 visiteurs/mois. Max : 5 273 ; min : 1 863.

L'éco-compteur installé à Evrunes a été déplacé à Saint-Georges-de-Montaigu, sur la Maine. La partie de sentier sélectionnée est plus isolée et permet de préciser le comptage en ciblant davantage les randonneurs du GRP.

43 000 passages à Gervaux de mars 2019 à mars 2020

72 000 passages à Evrunes de mars 2019 à mars 2020



Organisation et mise en oeuvre - Volet Amélioration de la connaissance et suivi de l'évolution du bassin versant

Dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE et de son rôle d'observatoire, l'EPTB collecte en continu les données utiles à la compréhension du fonctionnement du bassin versant et au suivi de son évolution.

L'identification des territoires prioritaires pour le programme d'actions 2021-2026

Le programme d'actions mis en oeuvre depuis 2015 est arrivé à terme en 2019. Pour construire une nouvelle programmation dans un contexte différent, un travail conséquent de croisement d'informations a été réalisé au cours de l'année 2019.

Ces croisements ont permis de caractériser l'état et les pressions des 25 masses d'eau du territoire et de cibler les territoires d'intervention en cohérence avec la nouvelle stratégie d'actions. Celle-ci s'appuie sur deux postulats : la priorité donnée aux ter-

ritoires pouvant atteindre le bon état écologique à l'issue de la programmation 2021-2026 (directive AELB) et la nécessité de déployer l'ensemble du panel d'actions sur ces territoires pour éviter l'éparpillement des moyens.

Objectif : identifier les sous-bassins versants ayant le meilleur potentiel pour la reconquête du bon état écologique sur la période 2021-2026

Une méthode d'analyse a donc été mise au point, reposant pour chaque masse d'eau sur la mobilisation de plusieurs dizaines d'indicateurs. Cette méthode peut être résumée en 7 étapes présentées ci-dessous.

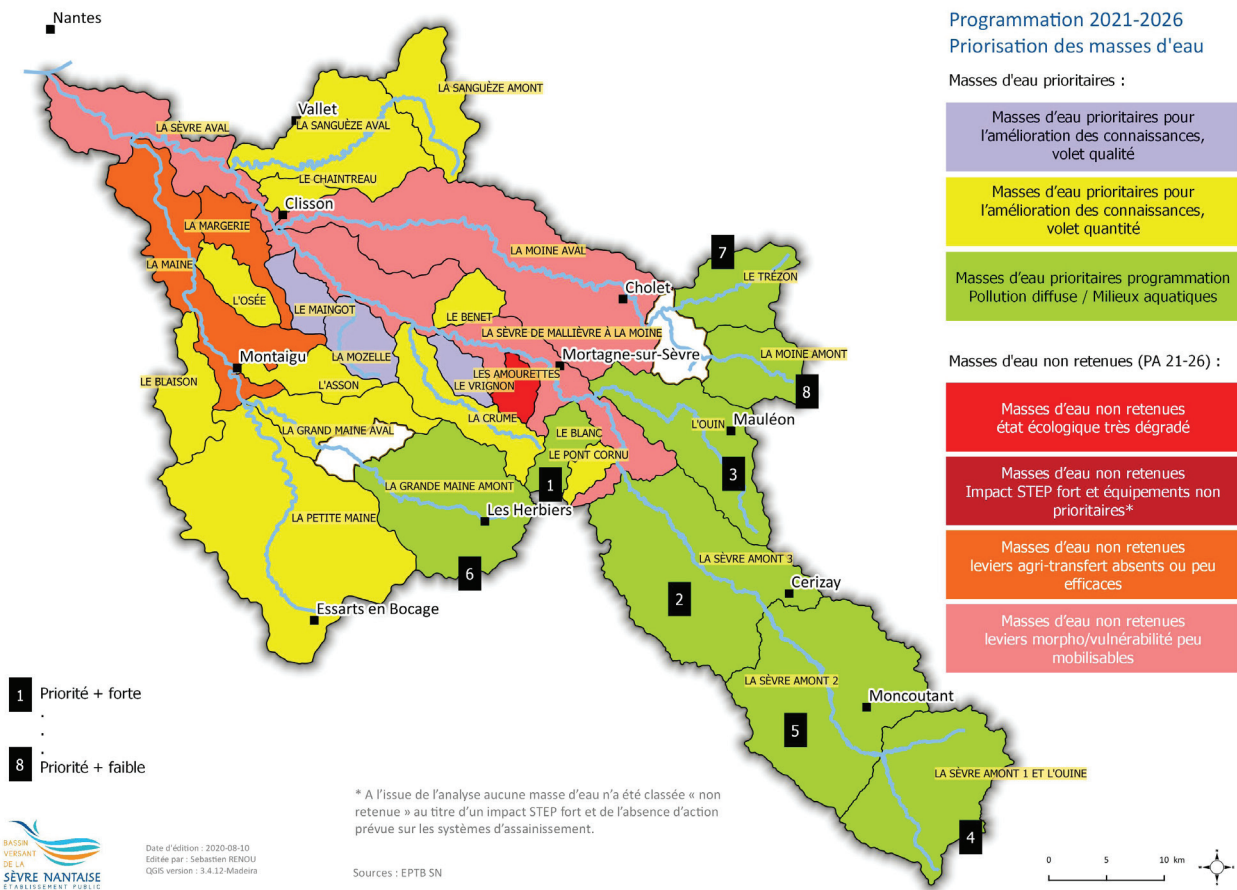
		Principaux indicateurs	Exemple d'indicateurs
Etape 1	Analyse des connaissances disponibles	Disponibilité, nombre et fréquence des principaux indicateurs biologiques et physico-chimiques...	Indicateurs Indice Poisson Rivière récents disponibles
Etape 2	Analyse globale de l'état écologique et des indicateurs biologiques	Écarts aux objectifs "bon état" pour les indices poisson, macro-invertébrés et nitrates, phosphore, matières organiques et pesticides, représentativité dans la masse d'eau, tendance...	Liste des espèces de poissons présentes, présence d'espèce repères (chabot, vandoise), évolution de ces populations.
Etape 3	Analyse de la quantité de la ressource en eau	Modélisation des débits, suivi des étiages...	Nombre de mois avec assecs estivaux.
Etape 4	Analyse de la qualité de l'eau en macropolluants et micropolluants	Respect des objectifs, analyse fine des pesticides présents, tendances...	Part des prélèvements avec non respect des objectifs pesticides, nombre de molécules déclassantes.
Etape 5	Analyse de l'impact de rejets de stations d'épuration communales et industrielles	Croisement des pics de pollution avec les pluies et débits, modélisation NORRMAN, prise en compte des projets de réhabilitation de STEP	Part des pics de pollution en phosphore total en période d'étiage (hors influence des pluies).
Etape 6	Analyse de l'occupation du sol, du risque érosif, de transfert et de ruissellement	Risques liés aux pentes, à la nature des sols, occupation du sol, typologie des cultures, densité de zones humides et haies...	Densité de zones humides efficaces dans la masse d'eau.
Etape 7	Analyse de l'hydromorphologie	Réseau d'Évaluation des Habitats, caractérisation des têtes de bassin, pression sur bande riveraine, plans d'eau, réservoirs biologiques	Densité de plans d'eau sur cours d'eau.

La mobilisation des données, leur traitement, leur restitution sous forme d'indicateurs et leur croisement ont été réalisés en interne par l'EPTB au cours du premier semestre 2019.

Les résultats obtenus consistent en un classement des masses d'eau selon leur potentiel de reconquête du bon état écologique pour la période 2021-2026 et en l'identification des principaux leviers d'actions à mettre en oeuvre pour chaque masse d'eau.

Ces éléments, résumés sur la carte page suivante, ont été validés en Commission Locale et de l'Eau et en Comité Syndical de l'EPTB mi-juillet 2019.

Les résultats obtenus



Déclinaison en un programme d'actions

Ce travail s'est ensuite concrétisé par la construction d'un programme d'actions sur les principales masses d'eau prioritaires. Pour le volet "milieux aquatiques", un état des lieux précis de la morphologie des cours d'eau a été réalisé sur le terrain au

cours de second semestre 2019 aboutissant à des préconisations de travaux localisés et chiffrés pour la période 2021-2026. Des échanges avec les partenaires et les collectivités concernés ont abouti à la définition d'actions sur les volets pollutions

agricoles et non agricoles.

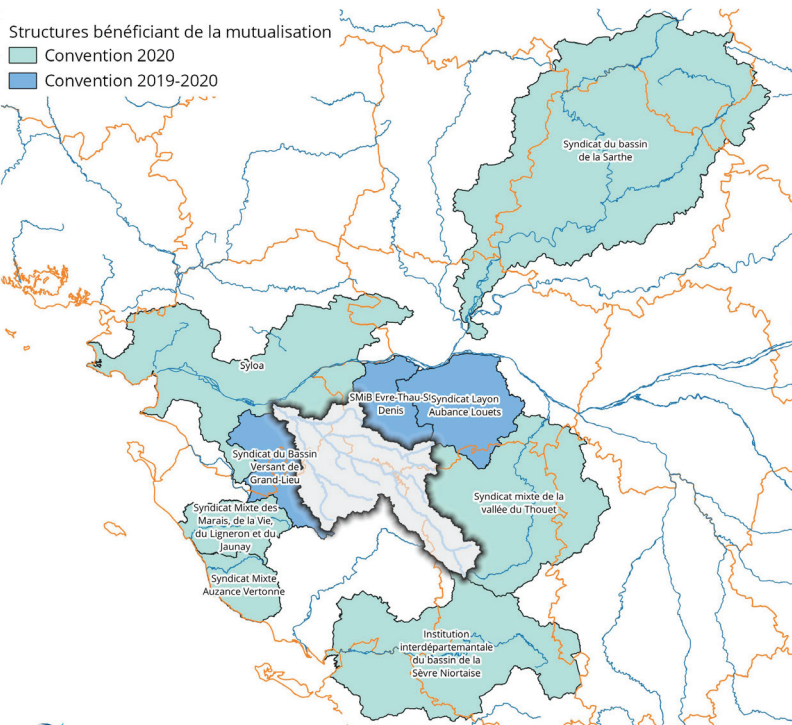
Le programme ainsi constitué a été validé en Commission Locale de l'Eau et en Comité Syndical de l'EPTB début 2020.

La mutualisation des outils informatiques de l'EPTB prend de l'essor

La démarche d'ouverture des outils informatiques développés au sein du pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information s'est traduite en 2019 par la signature de trois conventions avec les bassins de Grandlieu, Evre-Thau-St Denis et Layon-Aubance-Louets.

Ces structures bénéficient ainsi de trois outils développés par l'EPTB : l'observatoire, Sysma et les traitements automatisés "têtes de bassin versant". Les coûts d'hébergement et les temps d'administration des outils sont mutualisés.

Les retours sont très positifs et six nouvelles structures sont d'ores et déjà engagées dans la démarche pour l'année 2020.





Organisation et mise en oeuvre - Volet Information et communication

Un programme pédagogique pour sensibiliser le jeune public

L'EPTB Sèvre nantaise propose un programme pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques depuis plusieurs années scolaires, qui répond à une volonté de la CLE du SAGE Sèvre nantaise "Former et sensibiliser". L'action a pour objectif de sensibiliser les élèves du CP à la 3^{ème} au respect de notre patrimoine commun : l'eau.

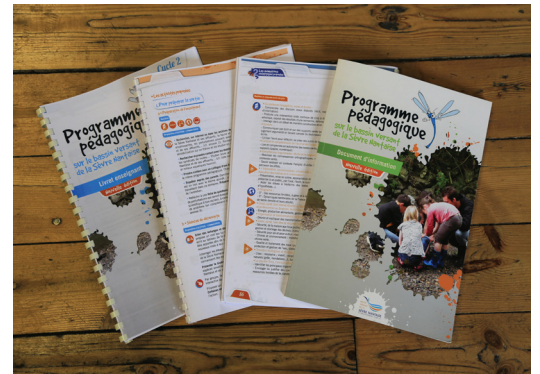
Les thèmes du programme pédagogique :

- le bassin versant de la Sèvre nantaise ;
- les usages et activités sur le bassin versant de la Sèvre nantaise ;
- la continuité écologique : le déplacement des poissons et des sédiments ;
- les milieux naturels : les zones humides et les haies bocagères ;
- la biodiversité dans le bassin versant de la Sèvre nantaise ;
- le jardin au naturel : ça coule de source !

Documents et outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants

Des documents et outils sont accessibles depuis un extranet pour les enseignants, structures d'éducation à l'environnement, inspections académiques et directions diocésaines :

- un **document d'information** ;
- le **projet éducatif** sous la forme de trois livrets enseignants ;
- des **fiches d'exercices** ;
- une **maquette interactive** du bassin versant ;
- des **diaporamas** de photographies, schémas et cartes ;
- la **liste des établissements** inscrits ;
- l'**annuaire des structures d'éducation à l'environnement partenaires**.



Documents du programme pédagogique

Une collection d'affiches

Une collection de **7 affiches** "Je découvre les rivières vivantes du bassin versant de la Sèvre nantaise" a été éditée pour les enseignants en vue d'être de véritables supports pédagogiques auprès des élèves.

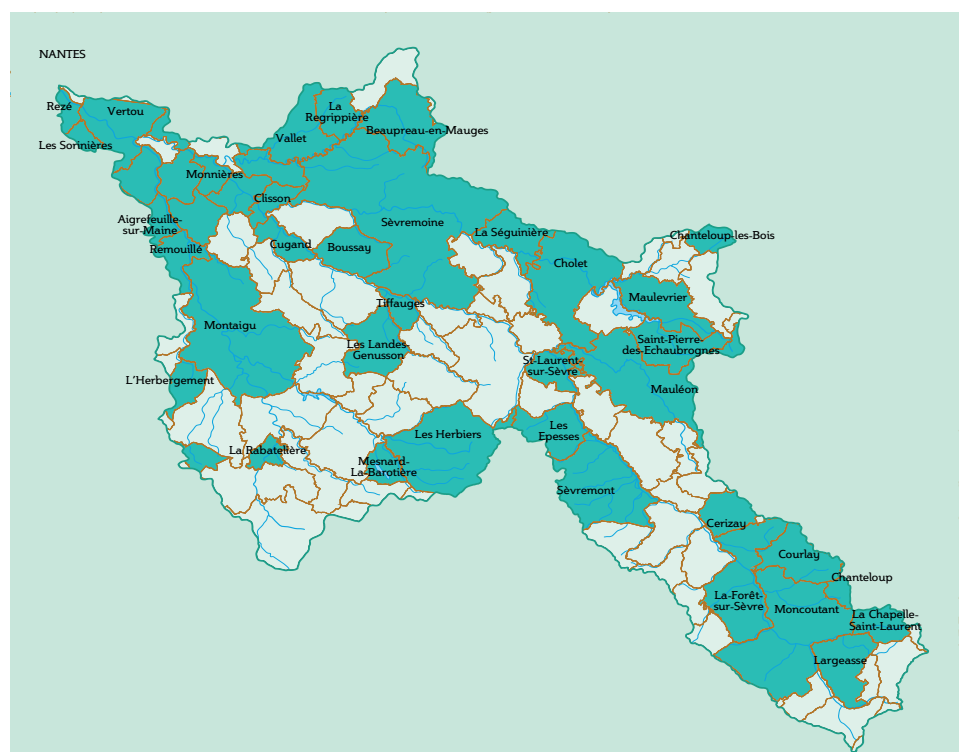
Quelques indicateurs depuis le lancement du programme



ZOOM : Partenaires

Le programme pédagogique souhaite gagner en visibilité ! Pour cela, il s'associe aux acteurs du territoire et sera présenté dans les plaquettes rassemblant les offres pédagogiques des collectivités à destination des enseignants.

Communes concernées depuis le lancement du programme pédagogique



Informer et sensibiliser afin de mieux préserver le cours d'eau

L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant.

Le nouveau plan de communication

Afin d'informer et de sensibiliser le public et les acteurs du territoire à la gestion de la ressource en eau, l'EPTB a élaboré un nouveau plan de communication. Ses principaux enjeux sont de :

- . développer une culture commune de l'eau et du bassin versant ;
- . renforcer le rôle des acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- . favoriser une prise de conscience du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques.

Ce plan de communication est décliné pour les années 2020, 2021 et 2022.

Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet a comme objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre nantaise.

32 actualités ont été mises en ligne au cours de l'année et **2 newsletters** ont été envoyées aux membres et partenaires de l'EPTB Sèvre nantaise.

Le site internet "les 100 Secrets de la Sèvre nantaise"

Le site internet "**les 100 Secrets de la Sèvre nantaise**" a été actualisé et complété. Il permet aux promeneurs et randonneurs de choisir leur parcours en fonction de leurs intérêts et de suivre le cheminement directement sur leur portable. Quelques articles ou éléments d'information sur les rivières ou les attraits touristiques du territoire, enrichissent la balade et soulignent l'importance des problématiques liées à l'eau.



Page du site internet "les 100 Secrets de la Sèvre nantaise"

Fiches thématiques et retours d'expérience

L'EPTB Sèvre nantaise travaille sur des thèmes particuliers dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Ces sujets sont parfois techniques et suscitent des interrogations de la part des agents et élus des collectivités locales. C'est pourquoi, l'EPTB réalise des fiches thématiques et retours d'expérience pédagogiques et qui servent de support d'informations. Ces fiches apportent une information

complémentaire sur les fondamentaux de la gestion de la ressource en eau dans le but non seulement d'informer mais aussi de sensibiliser et d'inciter les acteurs du bassin versant à agir. Ces fiches peuvent porter également sur des actions.

En 2019, la fiche intitulée "**les haies bocagères**", éléments structurants des territoires » a été éditée.



Fiche thématique "Les haies bocagères"

La réalisation d'une vidéo

Afin de présenter le bassin versant, ses enjeux et le rôle de l'EPTB, de manière pédagogique, une vidéo a été réalisée en 2019. Celle-ci s'intitule : "Ensemble, participons à la gestion de l'eau et à la valorisation du territoire".



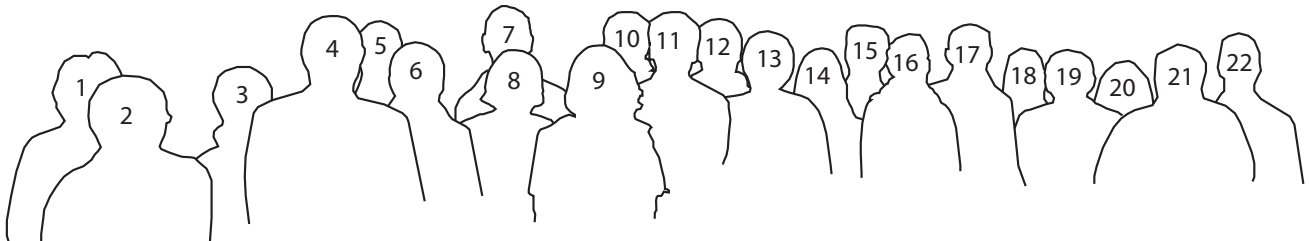
Visuel de la vidéo de présentation du bassin versant de la Sèvre nantaise



4 Vie et fonctionnement de la structure



4 L'équipe de l'EPTB



En 2020, l'équipe de l'EPTB se compose de la manière suivante :

Présidence

- Jean-Paul Brégeon (4)

Direction

- Astrid Gadet, directrice et animatrice du SAGE du Bassin de la Sèvre nantaise (6)

Pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information

- Sébastien Renou, responsable de pôle (10)
- Antoine Rivière, chargé de mission observatoire (absent)

Remplaçant(e)s et apprenti(e)s

- Jonathan Guerin en remplacement de Line Fillonneau (jusqu'à janvier 2019) (15)
- Véronique Charrier en remplacement d'Emilie Douet (jusqu'à juin 2019) (absente)
- Valérie Manson en appui gestion financière (arrivée en novembre 2019) (absente)
- Gaël Ripoche, apprenti technicien de rivière (jusqu'à juin 2019) (absent)

Pôle Administration générale et Communication

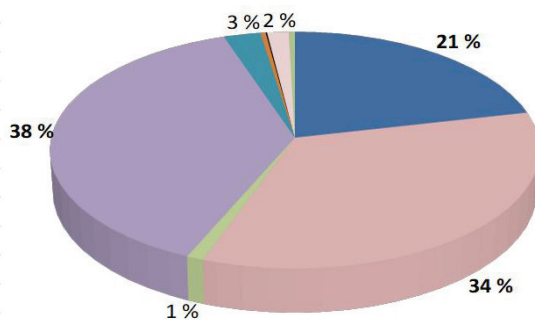
- Annabel Dreillard, responsable de pôle et chargée de communication (2)
- Aude Berthomier, chargée de mission patrimoine et coordinatrice pédagogique (9)
- Marc Catala, chargé de la commande publique et de la gestion juridique (11)
- Émilie Douet, assistante administrative (8)
- Hélène Messenger, chargée de gestion administrative et assistante communication (21)
- Frédérique Minguet, assistante ressources humaines et finances (3)
- Martine Rousseau, chargée des finances (1)

Pôle Actions territoriales

- Antoine Charrier, responsable de pôle et animateur du SAGE du Bassin de la Sèvre nantaise (22)
- Mélanie Baillard, chargée de mission agricole (16)
- Yann Binaut, animateur de bassin versant Aval Sèvre / Maines (7)
- François Cailleaud, technicien de rivière (19)
- Line Fillonneau, animatrice de bassin versant Moine Sanguèze (18)
- Damien Gallard, technicien de rivière (5)
- François Massonnaud, technicien de rivière (17)
- Odile Pluchon, technicienne de rivière (absente)
- Muriel Ribeyrolles, technicienne de rivière (20)
- Maxime Rocher, technicien de rivière (arrivé en juin 2019) (absent)
- Anthony Thomas, animateur de bassin versant Le Longeron (12)
- Nina Zerluth, chargée de mission inondations (jusqu'à juin 2019) (14)

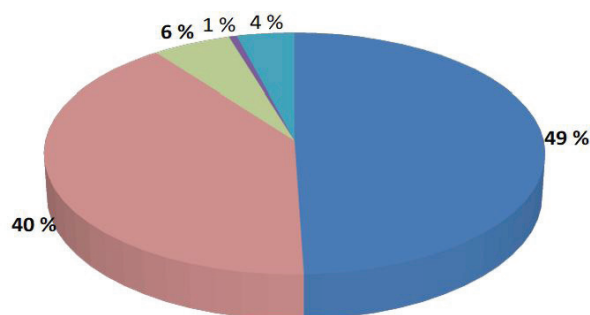
Budget 2019

Recettes de fonctionnement
3 668 482 €



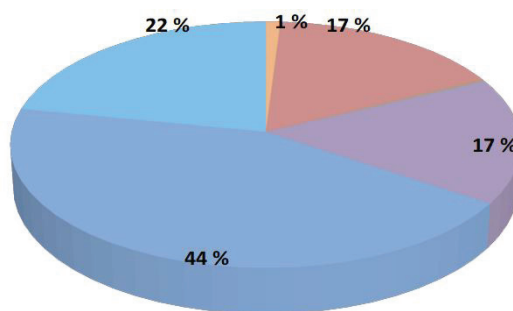
- Résultat antérieur reporté
- Contributions statutaire
- Reprise sur provision
- Subv. Agence de l'Eau, Région, Départements
- Remboursement sur charges de personnel
- Remboursement emprunts Nid d'Oie
- FCTVA
- Opérations budgétaires
- Recettes diverses

Dépenses de fonctionnement
2 965 436 €



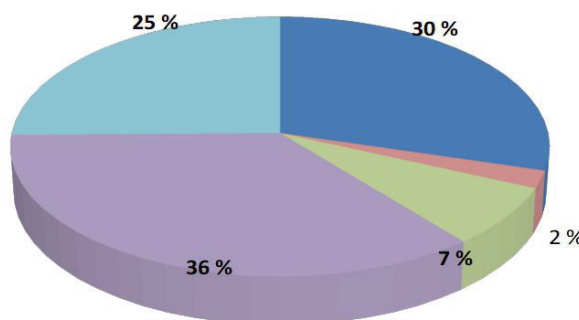
- Actions
- Personnel
- Charges courantes
- Frais financiers
- Opérations budgétaires

Recettes d'investissement
279 791 €



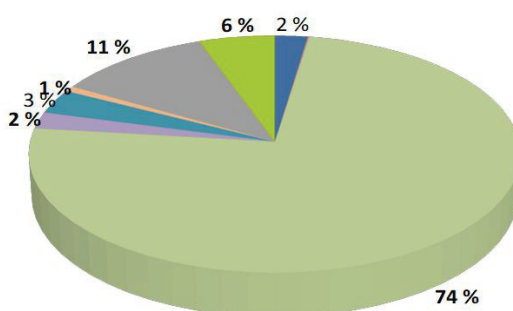
- Subventions
- Remboursements emprunts Nid d'Oie
- Recettes diverses
- FCTVA
- Opérations budgétaires
- Résultat antérieur reporté

Dépenses d'investissement
227 630 €



- Actions
- Travaux siège administratif
- Acquisition matériels
- Dette
- Opérations budgétaires

Zoom sur les actions...
investissement et fonctionnement confondus
1 534 220 €



- Amélioration qualité de l'eau
- Réduction du risque inondation
- Amélioration qualité milieux aquatiques
- Gestion quantitative
- Valorisation
- Organisation et mise en œuvre
- Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants
- Autres actions (Bultière, Pont Caffino)

L'exécution du budget 2019 se traduit par un montant total de dépenses de 3 193 066 €.



Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 668 482 € pour l'année 2019.

Les contributions des membres s'élèvent à 1 249 240 €, à savoir :

- Départements : 342 143 €,
- Intercommunalités et commune : 879 999 €,
- SIAEP ROC : 27 098 €.

L'EPTB a pu assurer ses missions et réaliser ses actions grâce aux partenaires financiers extérieurs.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, premier partenaire financier extérieur de l'EPTB, a ainsi versé 1 143 778 € d'aides. La Région des Pays de la Loire a permis de financer des actions à hauteur de 139 046 € dans le cadre des contrats régionaux de bassin versant 2012-2014 et 2015-2017.



Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 965 436 € pour l'année 2019.

Les dépenses liées au programme d'actions représentent 49 % de la section, soit 1 466 828 €, dont 1 125 066 € destinés à l'amélioration des milieux aquatiques et 172 860 € à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

40 % des dépenses sont consacrées au personnel soit

1 193 425 €. L'EPTB a employé 19 agents permanents, 4 agents contractuels (un animateur de bassin versant, un chargé de mission pour le programme d'Actions et de Prévention des Inondations, un chargé de mission agricole, un technicien sur le captage de Ribou) et un apprenti.

Les charges courantes de l'établissement représentent, quant à elles, 6 % du budget de fonctionnement (166 034 €).



Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

Les dépenses liées au programme d'actions s'élèvent à 67 392 € dont 51 739 € versés à la commune de Maisdon-sur-Sèvre pour la réalisation de travaux sur la base de loisirs de Pont Caffino.

Le montant des échéances liées aux emprunts de l'opération relative au siège de l'EPTB au moulin de Nid d'oie est de 46 519 €. Les conseils départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres ont également procédé au versement des échéances liées à ces emprunts.



La Sèvre nantaise à l'automne, Moulin de Gervaux à Clisson (44) © EPTB Sèvre nantaise

Les collectivités membres de l'EPTB en 2019 :



La commune de Le Beugnon



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE
 Moulin de Nid d'Oie - 10bis route de Nid d'Oie- CS 49405 - 44194 CLISSON CEDEX
 Tél : 02 51 80 09 51 - Fax : 02 51 80 50 11 - Mail : eptb@sevre-nantaise.com

www.sevre-nantaise.com